



## UP6 – La côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire

### Points méthodologiques

#### Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 ateliers** : deux ateliers exploratoires (A2, A13) pour le secteur S2<sup>1</sup> et un atelier mutualisé (A15) rassemblant les deux secteurs ouest de la Communauté d'Agglomération

du Cotentin (S1 et S2)<sup>1</sup>.avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.



Un total de **24 personnes** a participé. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des habitants et représentants d'association de protection de l'environnement et des paysages.

<sup>1</sup> Secteurs identifiés pour l'étude (voir Notice méthodologique)

**Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société**

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A2-18/06/2019 A13-10/10/2019	Ateliers mutualisés A15-15/10/2019
CA Cotentin_S2	2 + 6	16
CC Baie du Cotentin	/	
<b>Nombre total de participants</b>	<b>24</b>	

## Qualification de l'unité paysagère

### L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

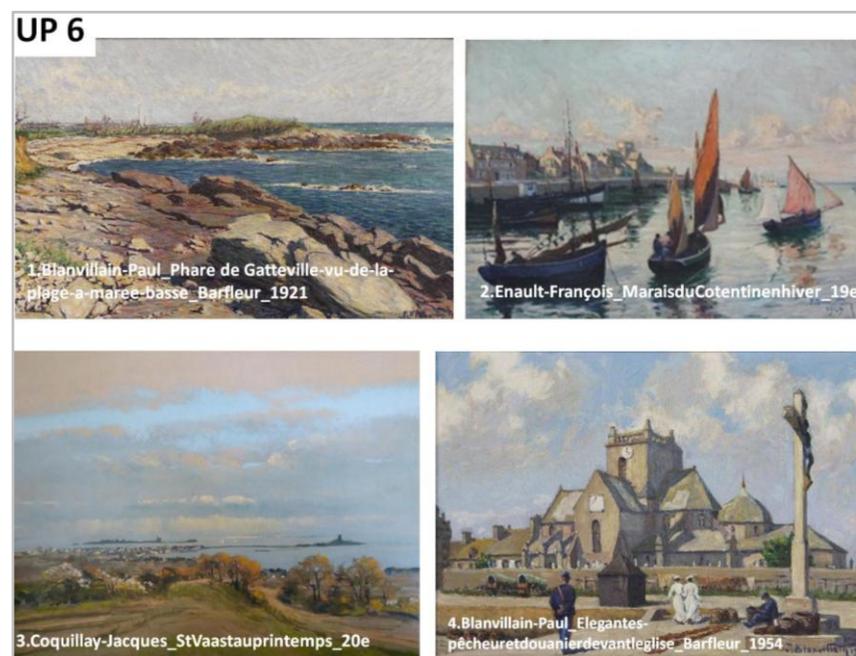
- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé de « La côte basse, rocheuse et légumière du Val de Saire » est quasi-unanimement reconnu. La seule discussion, engagée par quelques personnes, a porté sur la dimension « légumière » ou « maraîchère » de l'unité paysagère selon l'idée que la différence entre les deux mots souligne des modes de production agricoles très différents qu'il conviendrait ou pas de valoriser. Le deuxième point de discussion a reposé sur le caractère « bas » donné à la côte qui s'entend par comparaison avec l'unité de la Hague. L'Atlas ayant une dimension

départementale, l'intitulé de « côte basse » apparaît pour les participants, acceptable dans ce sens.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions iconographiques présentées, seule la représentation 3 correspond pour les participants des deux ateliers exploratoires, à l'unité paysagère. « C'est la seule qui cumule l'aspect rocheux, les îles et les zones agricoles de culture et d'élevage ».



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une organisation de l'unité paysagère principalement autour de ses **deux espaces paysagers** qui la caractérisent : la côte basse et rocheuse « *qui est le domaine du Conservatoire du Littoral et des promeneurs* », et l'espace agricole légumier.



- De façon très unanime, l'unité paysagère se caractérise par sa **côte sauvage qui pour le Val de Saire est « une côte basse et rocheuse »** par distinction avec les falaises de La Hague qui sont « de l'autre côté », sous-entendu de l'autre côté de Cherbourg.

Le paysage de la côte est celui « *des murets de pierres aussi* » et des points de vue qui donnent sur le grand paysage de l'Océan, du Cap Lévi, le plus à l'ouest, jusqu'à la Pointe du Saire, en passant par le phare de Gatteville. Rappelant la place stratégique détenue par les surplombs sur la mer au cours de l'histoire, les points remarquables cités sont les blockaus de Maupertuis et ceux de Neville-sur-mer. Il y a aussi les manoirs entre la Pointe de La Loge et la Pointe de Neville. Le troisième ensemble est celui des paysages urbains de la cité portuaire de Barfleur.

Comme pour La Hague, le tracé du chemin de grande randonnée, le GR223, est le principal axe structurant pour les promeneurs. Mais ici, l'unité paysagère s'organise davantage de part et d'autre de la « route côtière » dessinée par les routes départementales D116 et D1 et qui annonce le passage dans l'espace du Val de Saire légumier.

- Le Val de Saire légumier impose dans le discours des participants, un mode de production agricole, comme principal marqueur des paysages. Pour les uns, c'est une fierté et un ressort économique historique. Pour les autres, et à demi-mots, c'est un peu à regret qu'« *on préférerait des exploitations maraîchères plus respectueuses de l'environnement et de la santé des hommes peut-être* »

## Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont été reconnues par les participants à la seule demande près d'étendre l'unité paysagère jusqu'à l'aérodrome. Cette discussion a déjà été rapportée dans l'unité paysagère de Cherbourg et sa rade (UP5) avec des conclusions qui s'appliquent à ces deux unités paysagères. Le deuxième point évoqué concerne la

proposition de définir une seule unité du Val de Saire, organisée en trois sous-unités que sont la côte, l'espace agricole rétro-littoral et le bocage.

## Les dynamiques de l'unité paysagère

### Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire n'amène que peu d'échanges auprès des participants des Ateliers. Ce qui laisse apparaître une grande stabilité des paysages dans cette partie du Val de Saire. Les discussions ont concerné davantage la partie sud du Val de Saire correspondant à l'unité paysagère du « Val de Saire intérieur et boisé » (UP7).